

Règlements du tirage

Maison Moisson Beauce 2024

Tirage : Jeudi le 11 avril 2024 à 18 h 30 au 2014, 147^e Rue, Saint-Georges, QC G5Z 2L8
Valeur totale du prix : 250 000,00 \$

Un billet donne une chance de gagner une propriété construite par Les Constructions Robert Bernard ou la somme de 250 000,00 \$ en argent.

Description du prix :

- Une magnifique propriété de type jumelé, située 2014, 147^e Rue, Saint-Georges, QC G5Z 2L8;
- Le terrain est desservi par l'aqueduc et les égouts municipaux;
- Les frais de notaire pour le transfert de la propriété;
- Le branchement à Hydro-Québec.

Non inclus dans le prix :

- L'ameublement, les tentures, les stores, certains luminaires et tous les éléments de décoration;
- Les taxes municipales et scolaires;
- Le branchement pour le téléphone, l'Internet, le câble et le gaz.

Le transfert pour Hydro-Québec se fera la journée de la prise de possession.

Si le gagnant opte pour le prix en argent, La Fondation Moisson Beauce lui remettra la somme de 250 000,00 \$.

La responsabilité de La Fondation Moisson Beauce ne peut dépasser 250 000,00 \$, toutes taxes incluses, pour la réalisation de ce projet.

La Fondation Moisson Beauce communiquera avec la ou les personne(s) gagnante(s) dans les 48 heures suivant la date du tirage.

La ou les personne(s) gagnante(s) auront jusqu'au 10 mai 2024 à 14 h 00 pour faire le choix entre la propriété ou la somme en argent et la réclamer au 3750, 10^e Avenue, Saint-Georges, QC G5Y 8G3.

Nombre de billets en circulation :

5 250 billets au coût de 100,00 \$ chacun. Les billets sont numérotés de 0 001 à 5 250.

Le tirage sera fait sous la surveillance de la firme comptable Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.

La ou les personne(s) gagnante(s) doivent consentir, si requis, à ce que leurs nom, photo, voix, lieu de résidence et/ou toutes déclarations reliées à l'obtention du prix, soient utilisés à des fins médiatiques relatives à ce tirage, et ce, sans rémunération. La ou les personne(s) gagnante(s) seront annoncée(s) dans les médias locaux (journaux, télévisions, radios, médias sociaux, etc.)

Tout conflit sera soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux Québec dont la décision sera finale.

Restrictions :

Les membres du conseil d'administration de Moisson Beauce et de la Fondation Moisson Beauce ne peuvent pas participer au tirage. Seul un individu âgé de 18 ans et plus et résident au Québec peut réclamer le prix du tirage.

Numéro de licence : RACJ-1887